

PROGRAMME TRAVAUX 2022

ASSOCIATION SYNDICALE DE COMBOIRE A L'ECHAILLON

I FAUCARDAGE MECANIQUE

1°) Faucardage mécanique en toutes saisons

A) ENTRETIEN en zone urbaine

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	largeur en m	Longueur en m	Surface en m ²
La Petite Saulne	P	5,44	506	2 753
La Petite Saulne	P	4,69	559	2 622
La Fontaine de la Roche	P	6,50	80	520
Le Vivier	P	5,00	54	270
Fontaine du Curé	P	3,16	42	133
Le Pierre Hébert	P	9,25	2 369	21 913
Le Guâ	P	3,10	487	1 510
Fossés n° 15 et 14 bis	S	8,50	290	2 465
La Grande Saône	P		335	3 693
Le fossé n° 23 à Sassenage	S	4,60	185	851
				36 327 m²

B) ENTRETIEN en zone rurale

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	largeur en m	Longueur en m	Surface en m ²
Le Ruisset	P	13,37	1 768	23 638
Le Ruisset	P	8,62	290	2 500
Le Gélinot	P	6,24	1 066	6 652
Plage de l'Hérard	P			4 797
Fossé n° 5 (Veurey)	S	6,90	490	3 381
Fossé n°7 (Veurey)	S	8,17	447	3 652
Fossé n° 12 de Cordée	S	5,02	800	4 016
Fossé n° 14 du Ruisset	S	4,65	800	3 720
Fossé n° 5 et 20 (Bas Sassenage)	S	6,79	1 072	7 279
Canal des Moulins	S	5,68	467	2 653
Fossé des Bauches	P	5,54	289	1 601
Fossé n° 8 à Veurey	S	8,50	480	4 080
Fossés pied de digue Veurey et Noyarey	S	9,72	2 630	25 564
Le Ruisset	p	14,00	3 000	42 000
Le Ruisset (ancienne concession EDF)	P		20 023	20 023 m ²
				155 555 m²
TOTAL AS TOUTES SAISONS				191 882 m²

2°) Faucardage mécanique hors cultures et 2ème passage

a)

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	largeur en m	Longueur en m	Surface en m2
Fossé des Grottes	P	5,72	540	3 089
La Petite Saulne	P	3,03	302	915
Fossé des Sables	P	3,64	738	2 686
Le Pierre Hébert	P	6,88	850	5 848
Fossé des Moras	S	7,08	708	5 013
Fossé n° 15 (Noyarey)	S	6,85	479	3 281
Grand Communal (Noyarey)	S	5,96	1 372	8 177
Fossé des Bauches	P	8,28	284	2 352
Fossé n° 6 des Louvats (Veurey)	S	6,52	161	1 050
Fossé n° 14 du Ruisset (Noyarey)	S	5,35	143	765
La Petite Saulne	P	7,73	958	7 405
Le Gélinot	P	8,67	1 242	10 768
Fossé n° 10 (Noyarey)	S	5,60	202	1 131
Le Ruisset	P	5,18	638	3 305
Fossé n° 9 (Veurey)	S	4,00	270	1 080
Fossé n° 22	S	4,20	210	882
Fossé n° 26 (Sassenage)	S	6,50	220	1 430
La Fontaine du Merle (origine)	P	2,00	90	180
Le Fossé n° 6 (Mollard des Iles)	S	4,00	100	400
La Plage de la Voroize	P			<u>945</u>
				60 702 m ²

b)

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	largeur en m	Longueur en m	Surface en m2
Fontaine du Curé	S	3,16	42	133
Le Vivier	P	5,00	54	270
La Fontaine de la Roche	P	6,50	80	520
Fossés n° 15 et 14 bis	S	8,50	290	2 465
Pierre Hébert (chemin de la Vanne --> fossé n° 15)	P	9,20	350	3 220
Le canal des Moulins à Noyarey	P	2,80	320	896
Le ruisseau du Guâ	P	3,10	487	1 510
La Grande Saône	P		335	3 693
				12 304
TOTAL AS HORS CULTURE en m2				73 006 m ²
<u>SURFACE TOTALE TRAITEE</u>				
191 882 m ² + 73 006 m ² + 10 000 m ²				
(divers)				27 488 m ²
274 888 m ² x 0,0772 €/m ² x 1,200 =				25 465 €

TOTAL FAUCARDAGE MECANIQUE**25 465 €**

II TRAVAUX MANUELS - ENTRETIEN DE LA VEGETATION

* TRAVAUX A REALISER PAR DES ENTREPRISES DE REINSERTION OU DES ENTREPRISES PRIVEES

1- Fauchage manuel

a) 2 passages

* le lit du Furon à Sassenage entre le lavoir et le pont du Bac (entretien des 4 passes à poissons) (pour mémoire)

* les délaissés du Guâ au droit du parc de l'Ovalie à Sassenage

* les délaissés du Ruisset à Noyarey en amont du chemin de la Vanne (écoles)

Forfait

500 €

b) 1 passage

* de la plage de la Voroize à Veurey

* du canal des Moulins à Noyarey (aval route départementale)

* du fossé de la Fontaine de Cordées en amont de son exutoire dans le Ruisset

* des berges rive gauche et rive droite du Ruisset au droit du parc des Biches

à Noyarey + servitude rive gauche

* des îlots boisés situés le long du Ruisset et de la Fontaine du Merle à Noyarey

* de la berge rive droite du Ruisset de part et d'autre du pont d'accès au restaurant Allibe

* du fossé n° 18 des Engenières à Sassenage

* du torrent de l'Hérard à Noyarey

* de la section d'écoulement du Guâ au droit de la propriété NALLET à Sassenage

* de la Fontaine de la Roche en amont du collège Fleming à Sassenage

* des berges et servitudes rive gauche de la Grande Saône à Sassenage entre la station de relevage et le pont des Martyrs

* de la section d'écoulement de la Fontaine du Curé depuis les Ets Renault jusqu'à son origine à Fontaine

* de la section d'écoulement du fossé n° 7 en amont de son exutoire dans le ruisseau des Sables

* des berges et servitudes de la petite Saône difficile d'accès de part et d'autre du chemin du Vinay jusqu'au chemin du Néron à Sassenage

* de la berge rive gauche de la petite Saône entre le Guâ et le nouveau pont

* de la berge et servitude rive gauche du Furon entre le pont de la Rollandière et le confluent avec la Grande Saône

Forfait

7 600 €

2- Nettoyage et débroussaillage manuel de la section d'écoulement des cours d'eau suivants :

*Sur la commune de Seyssinet-Pariset

la Grande Saône (pour mémoire)

1 X 200

*Sur la commune de Fontaine

la Fontaine du Curé section aval

2 X 997,50

*Sur la commune de Sassenage

la servitude rive gauche de la Grande Saône (pied de clôture et murs)

1 X 240

le ruisseau des Sables (amont exutoire petite Saône + origine)

2 X 1783 m2

la petite Saône (RG amont pont du 8 mai --> ruisseau du Guâ)	2 X 3344
le fossé n° 14 bis à l'amont de son rejet la petite Saône + section aval rue 8 mai 45	2 X 1900 m2 + 1 X 429 m2
le fossé n° 17 entre route départementale et Pierre Hébert (amont/aval du fossé)	2 X 450 m2
le ruisseau du Guâ aval origine	1 X 1317 m2
le Pierre Hébert à l'origine (rond point)	2 X 184 m2

*Sur la commune de Noyarey

la Fontaine du Merle (amont route départementale dans les Ets Balthazard)	2 X 1 036 m2
la Fontaine du Merle (RD aval rond point route pont barrage)	1 X 330 m2
le fossé des Bauches (amont et aval route départementale)	2 X 451 m2
le Vivier amont route départementale	2 X 672 m2
le torrent de l'Hérard (plage --> seuil n° 2)	1 X 400 m2
le Gélinot amont et aval RD	1 X 2 049 m2
la plage de l'Hérard (bassin aval + exutoire)	1 X 1008 m2
le grand communal (amont confluent Gélinot)	1 X 60 m2

*Sur la commune de Veurey

la rive gauche du Ruisset face au lotissement des Cordées	1 X 859 m2
la rive gauche du Ruisset aval pont des Cordées	1 X 1 732

28 084 m2 X 0,400 €/m TTC	TOTAL	28084 m2	11 233 €
---------------------------	-------	----------	----------

3- Visite de suivi, nettoyage de la section d'écoulement de la Fontaine du Merle sur les communes de Sassenage et de Noyarey au droit de la zone d'activité : extractions de bouchons, enlèvement d'embâcles, petits élagages, etc...	1 800 €
--	---------

4- Travaux d'abattage d'arbres morts et/ou dangereux lourdement fragilisés suite aux intempéries à répétition de l'année 2019 sur l'ensemble des cours d'eau gérés par l'AS de CE et plus particulièrement sur le Ruisset en aval du bourg de Veurey et le torrent de l'Hérard à Noyarey	15 000 €
--	----------

5- Traitement des invasives (renouée du Japon, Ambroisie....) sur l'ensemble du périmètre de l'AS de CE (Grande et petite Saône, Ruisset, Pierre Hébert)	2 500 €
--	---------

TOTAL TRAVAUX MANUELS	38 633 €
------------------------------	-----------------

III CURAGES

TRAVAUX A REALISER PAR DES ENTREPRISES PRIVEES

1- Curage de propreté sur les communes de Fontaine, Sassenage et Noyarey (à l'aide d'un engin muni d'une griffe avec régilage sur place ou évacuation des rémanents)

a) Deux passages (juin et septembre)

Le ruisseau du Vivier à Fontaine

2 X 77 m X 2,30 € HT/m X 1,200 =

425 €

La Fontaine de la Roche à Sassenage (section amont et aval route nationale)

2 X (130 m + 84 m) X 2,40 € HT/m X 1,200 =

1 233 €

Le ruisseau du Guâ à Sassenage

2 X (310 m + 190 m) X 2,40 € HT/m X 1,200 =

2 880 €

Le Pierre Hébert à Sassenage

2 X 820 m X 2,40 € HT/m X 1,200 =

4 723 €

b) Un passage (juillet)

Le Guâ à Sassenage à l'intérieur de la copropriété des Marronniers

210 m X 2,40 €/m X 1,200 =

605 €

La petite Saône à Sassenage :

* entre le dallot et le chemin du Paget

670 m X 2,40 € HT/m X 1,200 =

1 929 €

Le canal des Moulins à Noyarey

310 m X 2,40 € HT/m X 1,200 =

893 €

Total des curages de propreté**12 263 €**2- Curages1) Sur la commune de Sassenage

* Curage des fossés secondaires n° 14 bis et 15 sur toutes leurs longueurs à raison de 0,250 à 0,500 m3/m selon les profils avec régalage des matériaux extraits sur les servitudes rive droite et ou rive gauche

500 m X 2,00 € HT/m X 1,20 =

1 200 €

* Curage du ruisseau du Guâ sur 110 mètres en aval de son origine à raison de 0,250 m3/m avec régalage sur les servitudes des matériaux extraits

110 m X 2,50 €/m X 1,20 =

330 €

* Curage d'un fossé de drainage affluent rive gauche du ruisseau des Grottes à raison de 0,250 m3/m avec régalage des matériaux extraits sur la servitude rive gauche du fossé

100 m X 2,50 €/m X 1,20 =

300 €

2) Sur la commune de Noyarey

* Curage du ruisseau du Vivier sur toute sa longueur en amont de la RD 1532 à raison de 0,500 m3/m avec régalage des matériaux extraits sur la servitude rive gauche du cours d'eau

90 m X 2,50 €/m X 1,20 =

270 €

* Curage du fossé secondaire n° 3 des Moras sur toute sa longueur à raison de 0,250 m³/m avec régalage des matériaux extraits sur les servitudes rive droite et rive gauche du fossé
790 m X 1,80 €/m X 1,20 = **1 706 €**

2) Sur la commune de Veurey

* Arrasement de l'atterrissement situé en aval du confluent Ruisset/Voroize avec évacuation des matériaux extraits à la charge de l'entreprise. L'ilôt sera arasé 5 cm au-dessus du niveau d'étiage du Ruisset
82 m³ X 25 €/m³ X 1,20 = **2 460 €**

TOTAL TRAVAUX DE CURAGE	18 529 €
--------------------------------	-----------------

IV TRAVAUX DIVERS

1) Sur la commune de Sassenage

* Evacuation en décharge agréée des végétaux (mis à ressuyer) issus des curages de propreté réalisés sur l'ensemble du réseau de l'AS de Comboire à l'Echaillon durant les campagnes de 2021 et printemps 2022 **3 500 €**

* Participation de l'AS de CE à l'élargissement d'un ouvrage de franchissement du ruisseau de la petite Saône en tête de réseau pour une remise au norme et une meilleure accessibilité aux servitudes d'entretien rive droite et rive gauche du cours d'eau **9 000 €**

* Travaux d'élagage sur la berge rive droite du Pierre Hébert en amont du hameau du château, ainsi que de remise en état d'une section de la servitude rive droite de la petite Saône en amont immédiat de l'exutoire du ruisseau des Sables **2 700 €**

2) Sur la commune de Novarey

* Réfection au moyen d'une technique végétale d'une section de 5 mètres de la berge rive droite du canal des Moulins, 150 mètres en amont de son exutoire dans le Ruisset
Un forfait **2 500 €**

* Travaux de petites réparations (rejointoiement) sur le seuil n° 3 dans le torrent de l'Hérard et de stabilisation du pied de berge du torrent par battage de pieux
Un forfait **2 500 €**

* Petite intervention d'entretien de la végétation sur les berges du fossé des Bauches (sur 250 mètres amont exutoire Ruisset) et les berges du Ruisset (sur 30 mètres en aval du parc des Biches). Débroussaillage manuel sélectif et élagage vertical pour réouverture des sections d'écoulement **1 500 €**

3) Sur la commune de Veurey

* Débroussaillage manuel et sélectif du pied de berge rive droite du Ruisset entre la plage de dégravement de la Voroize et le premier rejet du Ruisset dans l'Isère
Un forfait **3 000 €**

* Nettoyage du lit du Ruisset sur la section non pérenne située en aval du 1er rejet jusqu'au 2ème rejet en vue des travaux d'assainissement de la végétation vieillissante sur les berges rive gauche et rive droite du cours d'eau
Un forfait

2 700 €

4) Sur l'ensemble des communes

* Entretien des différentes techniques végétales et plantations réalisées par l'AS de CE sur son réseau ces dernières années (Ruisset (2), Fontaine du Merle (1), Pierre Hébert (3), petite Saône (3), Fontaine de la Roches (1), Furon (1))

2 500 €

TOTAL TRAVAUX DIVERS

29 900 €

V FONDS D'INTERVENTION D'URGENCE

Location en régie d'un engin type pelle mécanique
3 jours X 800 € TTC

2 400 €

Location en régie de main d'oeuvre équipée de tronçonneuse :
3 jours (2 hommes) x 640 € TTC

1 920 €

TOTAL FONDS D'INTERVENTION D'URGENCE

4 320 €

TOTAL PROGRAMME DE TRAVAUX 2022

116 847 €

Dressé par le surveillant de travaux,
Yvan GLENAT

Vu et vérifié par le Président,
Jean-Marie GOGUET

NB : Sont inscrites en bleu ciel sur ce programme de travaux, les sections de cours d'eau exclues du nouveau périmètre de l'AS de CE sur les communes de Seyssins, Seyssinet-Pariset et Fontaine ou encore entrant dans le champs du décret digue (Furon) et soumis à une procédure de classement au titre de la nouvelle compétence GEMAPI